

de par leur nature, des différends entre un individu et son gouvernement, le fait que cet individu puisse présenter une communication est capital si l'on veut réellement défendre ces droits. Il est réconfortant de voir que de plus en plus d'Etats se rallient à cette position. Certains ont mis du temps à le faire; la Bolivie a récemment signé le Protocole facultatif après le retour des civils au pouvoir, et le nouveau gouvernement argentin a saisi son Congrès d'une législation visant à autoriser la ratification des deux Pactes et du Protocole facultatif. Comme toujours, la révolution est synonyme d'évolution.

Aux Nations Unies et dans ses relations bilatérales avec d'autres Etats, le Canada devra continuer d'appuyer le lent processus qui consiste à encourager d'autres Etats à souscrire aux obligations du droit conventionnel, et à améliorer les façons de les amener à respecter leurs engagements.

Cela me conduit à une deuxième série de réflexions sur le rôle du Canada dans le domaine des droits de l'homme.

Le Canada et la lutte pour les droits de la personne à l'échelle internationale

Cette année, le Canada terminera un troisième mandat, soit un total de neuf ans, comme membre de la Commission des droits de l'homme des Nations Unies. C'est principalement au sein de cette Commission qu'il faut s'entendre sur la définition des normes internationales applicables aux droits de l'homme, et que de nouveaux mécanismes d'application doivent être trouvés.

Pendant ces neuf années, le Canada a été l'un des membres les plus actifs de la Commission, avec une délégation dynamique dirigée par l'ambassadeur Yvon Beaulne. Ce dernier prend maintenant sa retraite, mais il a laissé sa marque tant à la Commission qu'au Ministère qu'il a si bien servi. Grâce à ses profondes convictions personnelles et à ses grandes qualités de négociateur, il a su trouver des solutions à de nombreux problèmes où chacun restait sur ses positions dans un climat chargé. Il a également inspiré tous ceux qui ont collaboré avec lui dans ce domaine, et il laisse derrière lui de nombreux agents - un groupe d'intervention - qui prendront le relais.

Qu'a pu réaliser le Canada en tant que membre de cette Commission au fil des ans?

Je vous donnerai d'abord un bref aperçu de la présente session, qui s'est déroulée du 6 février au 16 mars, et dont les rapports finals ne sont pas encore prêts. Elle n'a été marquée d'aucune percée spectaculaire, mais des progrès sensibles ont été réalisés sur diverses questions.

Comme je l'ai déjà précisé, la Commission a préparé un projet de Convention sur la torture, ce qui était l'un des principaux objectifs du Canada, et un objectif pour lequel la délégation canadienne n'a pas ménagé ses efforts. Si cette convention est adoptée par l'Assemblée générale,